|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL.2** | **Document C25/96-F** |
| **3 juin 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution du Rwanda (République du) |
| PROPOSITION D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET DE FOURNITURE D'UN APPUI TECHNIQUE À CES PAYS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE |
| **Objet**Demander au Secrétariat de l'UIT et aux Directeurs des Bureaux d'évaluer l'état de préparation des pays les moins avancés et de leur apporter un soutien technique en ce qui concerne l'élaboration de politiques et stratégies en matière d'IA à l'aide de cas d'utilisation contextualisés.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **prendre note** de la présente contribution et à prendre conscience de l'importance d'aider les pays les moins avancés à élaborer leurs politiques et stratégies en matière d'IA et d'intensifier le renforcement des capacités dans ce domaine.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Document C25/56*](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0056/en) *du Conseil;* [*Résolution 214*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-214-F.pdf) *(Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;* *Résolution* [*A/RES/78/265*](https://docs.un.org/fr/A/RES/78/265) *des Nations Unies;* [*Pacte numérique mondial*](https://docs.un.org/fr/A/79/L.2). |

# 1 Introduction

La Résolution A/RES/78/265 des Nations Unies, intitulée "Saisir les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable", appelle à mettre au point des systèmes d'intelligence artificielle (IA) sûrs, dignes de confiance et centrés sur l'humain et met en avant l'importance d'une gouvernance et d'une coopération internationales en la matière.

Il est demandé expressément dans ladite Résolution de renforcer les capacités dans de multiples régions, en particulier dans les pays les moins avancés.

Au titre du cinquième objectif du Pacte numérique mondial ("Renforcer la gouvernance internationale de l'intelligence artificielle pour le bien de l'humanité"), l'engagement est pris de renforcer les capacités, en particulier des pays en développement, à accéder aux systèmes d'IA, mais aussi à mettre au point, utiliser et régir ces systèmes, et à les orienter vers la poursuite du développement durable.

Aux termes de la Résolution 214 (Bucarest, 2022) sur les technologies d'intelligence artificielle et les télécommunications/technologies de l'information et de la communication, il a été décidé de poursuivre les travaux sur l'IA liés aux télécommunications/TIC, notamment les études, les échanges d'informations et les activités de renforcement des capacités sur les technologies fondées sur l'IA qui visent à accroître l'efficacité des télécommunications/TIC. En outre, en vertu de cette résolution, le Secrétaire général est chargé, en consultation avec les Directeurs des trois Bureaux, de favoriser l'échange d'informations et d'avis, afin de mieux faire comprendre, en particulier pour les pays en développement, le déploiement des technologies fondées sur l'IA à l'appui des télécommunications/TIC et les possibilités et les difficultés connexes.

La course mondiale au développement de l'IA s'accélère, portée par la promesse d'avantages révolutionnaires dans tous les secteurs. L'IA n'est plus un concept futuriste: elle est déjà déployée dans l'éducation, l'industrie manufacturière, la finance, la santé et au-delà. Un rapport de l'UIT révèle que plus de 80% des pays n'ont toujours pas de politique nationale en matière d'IA.

# 2 Initiatives continentales

2.1 L'Afrique commence à réaliser des progrès importants en ce qui concerne sa participation à des forums multilatéraux. Le récent Sommet mondial sur l'IA pour l'Afrique, qui s'est tenu à Kigali les 3 et 4 avril 2025 sur le thème "L'IA et le dividende démographique de l'Afrique: réinventer les perspectives économiques pour la main-d'œuvre africaine", est un bon exemple. La première édition de ce Sommet a atteint son paroxysme avec l'annonce de la Déclaration de l'Afrique sur l'intelligence artificielle, qui marque un tournant décisif pour l'Afrique sur la voie vers l'IA.

2.2 La stratégie continentale de l'Union africaine (UA) en matière d'IA, lancée en 2024, jette les bases de l'alignement du développement de l'IA sur des objectifs plus larges, tels que l'Agenda 2063. Elle met l'accent sur la cohésion réglementaire, le développement des infrastructures et le renforcement des compétences essentielles à l'innovation dans le domaine de l'IA sur le continent.

2.3 Des institutions telles que Smart Africa et le programme "Intelligence artificielle pour le développement en Afrique" (IAPD Afrique) font progresser la gouvernance de l'IA, mais un organisme continental se concentrant exclusivement sur la gouvernance, la recherche et l'innovation en matière d'IA pourrait mieux fédérer les parties prenantes et harmoniser les politiques. Le prochain sommet Transform Africa se tiendra au Centre de congrès de Kigali du 22 au 24 juillet 2025, sur le thème "L'IA pour l'Afrique: innover à l'échelle locale, produire des effets à l'échelle mondiale".

2.4 La manifestation "IA for Good Impact Africa" doit se tenir le 31 octobre 2025 lors du salon "AI Africa Expo", en partenariat avec le secrétariat du G20. La manifestation régionale "AI for Good Impact" a pour objectif d'encourager l'innovation et les partenariats dans le cadre des activités visant à mettre l'IA au service du bien social. Elle constitue une plate‑forme collaborative permettant de partager des connaissances et de promouvoir des solutions d'IA pour résoudre des problèmes mondiaux.

# 3 Actions et avantages stratégiques

3.1 Il est indispensable d'élaborer des normes techniques et de renforcer les capacités locales pour assurer une gouvernance efficace de l'IA. L'UIT insiste sur l'importance d'aligner les cadres de l'IA sur les normes et valeurs des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les droits humains et l'inclusion. Les initiatives de renforcement des capacités peuvent donner aux pays les moins avancés les moyens de participer activement à la gouvernance de l'IA, et ainsi contribuer à faire en sorte que les technologies d'IA soient accessibles et financièrement abordables dans le monde entier.

3.2 Pour assurer un développement inclusif de l'IA, il est essentiel de lutter contre l'exclusion numérique des pays du Sud. Le manque de ressources en puissance de calcul disponibles sur le marché, les fonds limités alloués aux organisations locales et la rareté des ensembles de données entravent le développement de solutions d'IA adaptées aux langues et aux contextes locaux.

3.3 Afin de s'assurer que les stratégies en matière d'IA ne soient pas seulement symboliques mais aussi porteuses de transformations, il est fondamental de mettre en place des mécanismes permettant d'appliquer efficacement ces stratégies et de garantir leur adéquation au contexte dans lequel elles sont appliquées. Pour cela, il est indispensable d'adopter une approche multi-parties prenantes associant les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les établissements universitaires. Ce processus inclusif permet de s'assurer que les politiques en matière d'IA tiennent compte de points de vue divers et répondent aux besoins locaux.

3.4 Il est essentiel d'élaborer des cadres de gouvernance de l'IA adaptés à des contextes uniques. La stratégie continentale de l'Union africaine en matière d'IA donne des orientations aux pays pour mettre l'IA au service du développement, et ainsi favoriser une utilisation éthique et minimiser les risques. Cette stratégie souligne la nécessité de disposer de systèmes d'IA tenant compte de la diversité de l'Afrique sur le plan linguistique, culturel et géographique.

3.5 Smart Africa a créé un groupe de travail sur l'IA composé de spécialistes issus des États Membres, du secteur privé, d'organisations internationales et d'établissements universitaires, ainsi que d'entrepreneurs, afin d'orienter l'élaboration d'un modèle d'IA pour l'Afrique.

3.6 Il est indispensable de renforcer les capacités institutionnelles. L'UIT aide les pays africains à définir des stratégies de transformation numérique, à renforcer les cadres réglementaires et à promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Ces actions sont essentielles pour créer un environnement propice à l'adoption de l'IA et à l'innovation.

3.7 Afin d'éviter que les politiques et stratégies en matière d'IA ne deviennent symboliques, il est impératif de mettre en place des mécanismes de suivi et de responsabilisation. Il s'agit notamment de fixer des objectifs, des échéances et des indicateurs de performance clairs pour suivre les progrès. Il convient de mener des évaluations et d'effectuer des ajustements à intervalles réguliers pour faire en sorte que les politiques et stratégies en matière d'IA restent pertinentes et efficaces pour relever les défis et saisir les occasions en constante évolution qui se présentent.

3.8 Le déficit infrastructurel constitue pour l'Afrique un énorme frein à l'adoption de l'IA. La Banque africaine de développement estime que le déficit global de financement des infrastructures physiques en Afrique s'élève à environ 170 milliards USD par an. En outre, les capacités informatiques et de stockage des données de l'Afrique restent extrêmement sous‑développées, représentant seulement 1% du total des capacités informatiques et de stockage des données dans le monde.

3.9 L'UIT et d'autres parties prenantes considèrent certains modèles de financement innovants comme déterminants pour réduire les disparités en matière de connectivité, par exemple les partenariats public-privé et les fonds numériques régionaux. Le cadre d'action Partner2Connect de l'UIT souligne combien ces modèles sont importants pour parvenir à une connectivité universelle et efficace. Ils regroupent notamment des approches de financement mixte associant des capitaux publics et privés, ainsi que des instruments tels que les obligations vertes et bleues, qui sont conçus pour des projets d'infrastructures viables sur le plan environnemental. De tels modèles sont essentiels pour mobiliser les investissements conséquents nécessaires au développement de l'infrastructure numérique dans toute l'Afrique.

3.10 Par l'intermédiaire de la Coalition pour le numérique Partner2Connect, l'UIT s'emploie à mobiliser les investissements nécessaires au développement de l'infrastructure numérique pour parvenir à une connectivité efficace en Afrique et au-delà. Trois cent cinquante engagements d'un montant supérieur à 38 milliards USD représentent la majeure partie du montant des engagements pris dans le cadre de l'initiative P2C.

3.11 Afin de s'assurer que les investissements dans les infrastructures profitent aux communautés de manière équitable, il est recommandé d'adopter plusieurs stratégies, et notamment d'élaborer des politiques et des cadres réglementaires clairs, de renforcer les capacités, de fournir une assistance technique et de faire participer les communautés locales aux phases de planification et de mise en œuvre.

# 4 Proposition

Le Rwanda demande au Conseil de l'UIT:

– de prendre acte des initiatives continentales et régionales qui promeuvent l'utilisation de l'IA et favorisent l'adoption de politiques et stratégies en la matière;

– de maintenir et d'améliorer les activités de renforcement des capacités de l'UIT dans le domaine de l'IA pour les pays les moins avancés, afin de réduire la fracture numérique entre ces derniers et les pays développés;

– de demander au Secrétariat de l'UIT et aux Directeurs des Bureaux d'évaluer l'état de préparation des pays les moins avancés et de leur apporter un soutien technique en ce qui concerne l'élaboration de politiques et stratégies en matière d'IA à l'aide de cas d'utilisation contextualisés;

– de demander au Secrétariat de l'UIT de rendre compte, à la prochaine session du Conseil de l'UIT, des activités menées par l'Union en vue d'aider les pays les moins avancés sur les questions liées à l'IA.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_